



Arrêté de délégation de fonction à un Adjoint au Maire

Le Maire de Blangy sur Bresle,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-18,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 04 juillet 2020, fixant à 6 le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Madame Sophie MARTIN, en qualité de 5^{ème} adjoint au maire, en date du 04 juillet 2020,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de Madame Sophie MARTIN,

Vu l'arrêté du 04/07/2020 portant délégation à Madame Sophie MARTIN pour les affaires concernant l'information, la communication municipale et le patrimoine. A ce titre, elle sera notamment en charge des questions de l'information, de la communication municipale du patrimoine, du musée du verre et la délégation consentie pour engager les dépenses dans la limite de 1.000,00 € TTC.

Arrête

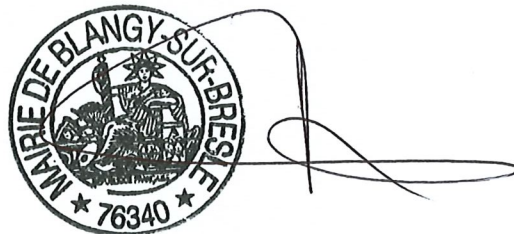
Article 1er : Considérant l'absence de M. Eric ARNOUX, Maire, délégation ponctuelle est donnée à Madame Sophie MARTIN, 5^{ème} adjoint au maire, à l'effet de signer tous documents en toutes matières. Madame Sophie MARTIN devra faire précéder sa signature du motif de son intervention « Pour le Maire empêché, le 5^{ème} adjoint ».

Article 2 : Cette délégation prend effet à compter du 25 juillet 2022 jusqu'au 24 août 2022 inclus.

Article 6 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, et copie en sera adressée à M. le Sous-Préfet. En outre, une expédition en sera transmise à M. le Receveur municipal.

FAIT à Blangy sur Bresle, le 20 juillet 2022

Le Maire, Eric ARNOUX



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.



MAIRIE DE BLANGY-SUR-BRESLE

www.blangysurbresle.fr

Place Georges Durand - BP 63 / 76340 BLANGY-SUR-BRESLE ☎ 02.35.93.50.05 ☎ 02.35.94.06.14 ✉ mairie.blangy@wanadoo.fr